



Retard de livraison d'un appartement en vefa

Par **GENTRIC**, le **02/03/2009** à **14:43**

Nous avons acheté un appartement en vefa en bretagne et la livraison du bien a pris du retard. Dans un premier temps l'entreprise de gros oeuvre a fait faillite (cas de force majeure prévu dans l'acte de vente) que l'on ne conteste donc pas puis il y a eu une mévente de 15 appartements sur le programme immobilier qui a entraîné un manque de liquidité pour le promoteur celui-ci a donc dû renégocier un crédit auprès de la banque. Puis-je faire un séquestre sur le prochain appel de fonds pour faire pression sur le promoteur afin d'obtenir des dommages et intérêts suite au retard de livraison non justifié. Il me reste 2 appels de fonds 10 % et 5% à la livraison. Cordialement